



## Compte-rendu de la Commission de l'Organisation des Compétitions du 26 Mars 2024 PV N°7/23-24

**Présents (Visio) :** *M. Belfatmi, S. Mesrour, B. Salhi*

**Invité :**

### **Communication :**

**Pour toutes demandes concernant la COC 93 merci de bien vouloir les faire parvenir à l'adresse mail de la commission "5893000.coc@ffhandball.net"**

### **Rappel concernant le Règlement particulier voté lors de l'Assemblée Générale**

## **REGLEMENTS PARTICULIERS DEPARTEMENTAUX**

### **Article 1 – HORAIRES DES RENCONTRES OFFICIELLES DES CATEGORIES**

#### **1.1 : +16 féminins et masculins**

- Vendredi de 19h00 avec accord du club adverse
- Samedi de 18h00 à 21h00
- Dimanche de 10h00 à 16H00

#### **1.2 : U18 féminins et masculins**

- Samedi de 14h00 à 19h00
- Dimanche de 10h00 à 16H00

#### **1.3 : U15 féminins et masculins**

- Samedi de 14h00 à 18h00
- Dimanche de 09h00 à 15H00

#### **1.4 : U13 féminins et masculins**

- Samedi de 14h00 à 17h00
- Dimanche de 09h00 à 15H00

#### **1.5 : U11 Mixtes et féminins**

- Samedi de 13h30 à 17h00
- Dimanche de 09h00 à 15H00

### **Article 2 – MODIFICATIONS DE RENCONTRES**

Se référer au règlement régional.

### **Article 3 – DELAI D'ETABLISSEMENT DE LA CONCLUSION**

La conclusion devra être établie 21 jours avant la journée de championnat sous peine d'amende financière.

### **Article 4 – DELAI D'ETABLISSEMENT DE LA CONCLUSION**

Les feuilles de match devront être envoyées dans Gesthand avant le lundi midi pour les rencontres du weekend et pour les rencontres en semaine, le surlendemain midi sous peine de sanction financière.

### **Article 5 – RESPONSABLE DE SALLE**

Pour toutes les rencontres des U13, U15, U18 et +16 ans, le club recevant devra inscrire un responsable de salle majeur sur la FDME sous peine de sanction financière.

### **Article 6 – SECRETAIRE ET CHRONOMETREUR**

Sur toutes les rencontres +16 ans, le club recevant à l'obligation de fournir un secrétaire et chronométrateur majeur, s'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club.

En l'absence de ces officiels, le club recevant sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier.



## **92 SITUATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À L'ARBITRAGE**

### **92.1.2 Défaillance des juges-arbitres officiellement désignés, dans les compétitions sous Couvert de la CNA sans désignation d'un juge-délégué ou désignée dans les compétitions Territoriales.**

- Si les juges-arbitres désignés ne sont pas présents 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre, les officiels responsables doivent prendre les mesures nécessaires conformément aux dispositions décrites ci-dessous pour procéder à leur remplacement. La ou les personnes désignées dans ces conditions n'officient que si les juges arbitres officiels ne sont pas présents, en tenue et prêts à officier à l'heure prévue pour le début de la rencontre. Le remplacement des juges-arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match.

- s'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre officiel neutre, solliciter son concours,
- en cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout juge-arbitre officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
- à défaut de tout juge-arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur).

Uniquement pour les rencontres jeunes, à défaut de tout juge-arbitre officiel présent à la rencontre, le remplacement des juges-arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match :

- 1) S'il y a un binôme JAJ officiel neutre ou un juge-arbitre jeune officiel neutre, solliciter son concours,
- 2) En cas d'absence d'un binôme JAJ officiel neutre ou d'un juge-arbitre jeune officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel JAJ présent ou à tout juge-arbitre jeune officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
- 3) S'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre officiel neutre, solliciter son concours,
- 4) En cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout juge-arbitre officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
- 5) Si les deux équipes possèdent plusieurs officiels (au moins 2), tirage au sort entre les deux officiels majeurs de chaque équipe (licence pratiquant ou loisir – en capacité de se déplacer sur un terrain sans aide médicale comme des béquilles). L'officiel tiré au sort assurera la fonction d'arbitre, l'officiel non tiré au sort reprendra sa fonction initiale,
- 6) Si une seule équipe possède plusieurs officiels (au moins 2), l'un d'entre eux arbitre (licence pratiquant ou loisir),
- 7) Si un seul officiel par équipe, tout licencié (hors dirigeant) présent,
- 8) Si un seul officiel par équipe et aucun licencié (point 7), arbitrage en binôme par un joueur de chaque équipe désignée par le responsable d'équipe.

### **92.1.3 Match de jeunes (désignations par le club)**

Pour les matches de jeunes où aucune désignation officielle n'est faite par une instance départementale, régionale ou nationale, la sanction de match perdu par pénalité est appliquée à l'équipe recevante si celle-ci n'a pas mis en œuvre les dispositions en vigueur pour faire arbitrer la rencontre par des juges-arbitres jeunes ou à défaut par un juge-arbitre officiel.

**SEMAINE N° 09 DU 26/02 AU 03/03/2024****PENALITES FINANCIERES****Pas de secrétaire sur Feuille de Match****Article 88.2 des règlements généraux**

+16F 1 <sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE POULE B SAINT-DENIS HANDBALL 1B vs BLANC-MESNIL SPORT HANDBALL 1B	SAINT-DENIS HANDBALL 1B
---	----------------------------

**PENALITES SPORTIVES ET FINANCIERES****Forfait Isolé club Recevant****Article 104.2 des règlements généraux**

U18F POULE UNIQUE HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS vs NOISY LE GRAND HANDBALL	HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS
--	--------------------------------

**Forfait Isolé club Visiteur****Article 104.2 des règlements généraux**

U11M 3 <sup>ème</sup> DIVISION NEUILLY-PLAISANCE SPORTS 1B vs HBC NOISEEN	HBC NOISEEN
+16M 2 <sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE POULE B HANDBALL CLUB DE GAGNY 1C vs HANDBALL CLUB NEUILLY-SUR-MARNE 1B	HANDBALL CLUB NEUILLY-SUR-MARNE 1B

**Participation au Compétition (doublage FDME)****Article 95 des règlements généraux**

U11F POULE HONNEUR MONTREUIL HANDBALL vs HANDBALL CLUB NEUILLY-SUR-MARNE - 1 joueuse inscrit sur deux FDME (U11F et U11M)	MONTREUIL HANDBALL
---	-----------------------

**SEMAINE N° 10 DU 04/03 AU 10/03/2024****PENALITES FINANCIERES****Non-respect du délai d'envoi de conclusion****Article 93 des règlements généraux**

U15M HONNEUR USM AUDONNIENNE vs STADE OLYMPIQUE ROSNY-SOUS-BOIS	USM AUDONNIENNE
U11M EXCELLENCE USM AUDONNIENNE vs ASSOCIATION SPORTIVE DE BONDY	USM AUDONNIENNE
U13M 1 <sup>ère</sup> DIVISION USM AUDONNIENNE vs HANDBALL CLUB DE LIVRY-GARGAN 1B	USM AUDONNIENNE

**Non-respect du délai de la mise à jour de la base de données Article 98.2.2 des règlements généraux**

U15M 1 <sup>ère</sup> DIVISION LILAS-PRE HANDBALL vs ATHLETIC CLUB DE BOBIGNY	LILAS-PRE HANDBALL
---	--------------------

**PENALITES SPORTIVES ET FINANCIERES****Forfait Isolé club Visiteur****Article 104.2 des règlements généraux**

U18F POULE UNIQUE VILLEPINTE HANDBALL CLUB vs CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS	CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS
U11M 3 <sup>ème</sup> DIVISION VILLEPINTE HANDBALL CLUB vs HANDBALL CLUB NOISEEN	HANDBALL CLUB NOISEEN

**Joueur Non Qualifié à la date du Match****Article 109.3.2 des règlements généraux**

U15M 2 <sup>ème</sup> DIVISION POULE A CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS vs ARTS ET SPORTS DE DRANCY HANDBALL - 2 joueurs non qualifiés à la date du match	CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS
---	-----------------------------------

**Forfait Général****Article 104.3 des règlements généraux**

+16M 2 <sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE POULE B HANDBALL CLUB NEUILLY-SUR-MARNE 1B	HANDBALL CLUB NEUILLY-SUR-MARNE 1B
--	--

**RENCONTRE EN ATTENTE DE CONTROLE**

+16F 1 <sup>ère</sup> DIVISION POULE A ATHLETIC CLUB DE BOBIGNY 1B vs VILLEPINTE HANDBALL CLUB
--

**SEMAINE N° 11 DU 11/03 AU 17/03/2024****PENALITES FINANCIERES****Pas de secrétaire sur Feuille de Match****Article 88.2 des règlements généraux**

U15M HONNEUR MONTREUIL HANDBALL vs STADE OLYMPIQUE ROSNY-SOUS-BOIS	MONTREUIL HANDBALL
+16F 1 <sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE HANDBALL CLUB DE LIVRY-GARGAN vs MONTREUIL HANDBALL	HANDBALL CLUB DE LIVRY-GARGAN

**Pas de Responsable Salle sur Feuille de Match****Article 88.2 des règlements généraux**

U15M HONNEUR MONTREUIL HANDBALL vs STADE OLYMPIQUE ROSNY-SOUS-BOIS	MONTREUIL HANDBALL
--	-----------------------

**PENALITES SPORTIVES ET FINANCIERES****Forfait Isolé club Visiteur****Article 104.2 des règlements généraux**

+16M 2 <sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE POULE B NEUILLY-PLAISANCE SPORTS 1B vs SAINT-DENIS HANDBALL 1C	SAINT-DENIS HANDBALL 1C
U13M HONNEUR TREMBLAY HANDBALL 1B vs CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS	CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS

**RENCONTRE EN ATTENTE DE CONTROLE**

+16F 1 <sup>ère</sup> DIVISION PLAY-DOWN BLANC-MESNIL SPORT HANDBALL 1B vs ATHLETIC CLUB DE BOBIGNY 1B
--

**SEMAINE N° 12 DU 18/03 AU 24/03/2024****PENALITES FINANCIERES****Non-respect du délai de la mise à jour de la base de données Article 98.2.2 des règlements généraux**

U11F POULE HONNEUR ARTS ET SPORTS DE DRANCY HANDBALL vs HANDBALL CLUB NEUILLY-SUR-MARNE	ARTS ET SPORTS DE DRANCY HANDBALL
---	--------------------------------------

**Non-respect du délai d'envoi de conclusion****Article 93 des règlements généraux**

+16M 1 <sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS vs NEUILLY-PLAISANCE SPORTS	HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS
+18F POULE UNIQUE HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS vs ENTENTE SUD 93	HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS
U11M EXCELLENCE HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS vs BLANC-MESNIL SPORT HANDBALL	HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS
U15M 2 <sup>ème</sup> DIVISION POULE A HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS 1B vs SECTION RAINCEENNE DE HANDBALL 1B	HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS
U11M 1 <sup>ère</sup> DIVISION HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS 1B vs NOISY LE GRAND HANDBALL	HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS

**PENALITES SPORTIVES ET FINANCIERES****Forfait Isolé club Visiteur****Article 104.2 des règlements généraux**

+16M 1 <sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS vs NEUILLY-PLAISANCE SPORTS	HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS
---	-----------------------------

**Forfait Isolé club Visiteur****Article 104.2 des règlements généraux**

U15F HONNEUR POULE B ASSOCIATION SPORTIVE DE BONDY vs ETOILE SPORTIVE DE SEVRAN	ETOILE SPORTIVE DE SEVRAN
U15M 2 <sup>ème</sup> DIVISION POULE A HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS 1B vs SECTION RAINCEENNE DE HANDBALL 1B	SECTION RAINCEENNE DE HANDBALL 1B
U18M EXCELLENCE NEUILLY-PLAISANCE SPORTS vs CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS	CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS
U15M 2 <sup>ème</sup> DIVISION POULE B VILLEMOMBLE HANDBALL vs HANDBALL CLUB NOISEEN	HANDBALL CLUB NOISEEN

**Participation au Compétition (doublage FDME)****Article 95 des règlements généraux**

U13M 1 <sup>ère</sup> DIVISION ASSOCIATION SPORTIVE DE BONDY vs HANDBALL CLUB DE LIVRY-GARGAN 1B - 1 joueur inscrit sur deux FDME (U13M 1 <sup>ère</sup> Division et U13M Excellence)	HANDBALL CLUB DE LIVRY-GARGAN 1B
---	----------------------------------

**RENCONTRE EN ATTENTE DE CONTROLE**

+16F 1 <sup>ère</sup> DIVISION PLAY-DOWN ATHLETIC CLUB DE BOBIGNY 1B vs HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS
---

Le Président de la COC93  
Mohamed Mehdi BELFATMI

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.